

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

**AVIS D'APPÉL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 /AONO/SG/C-BHA/CIPM-TBEC/2023
DU 15/06/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN (01) LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE
PASSA DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA,
REGION DE L'EXTREME NORD.**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2023

**Travaux de construction d'un (01) logement d'astreinte pour enseignants à l'école publique de
PASSA dans la Commune de BOURHA, Département DU MAYO TSANAGA, Région de
L'EXTREME NORD.**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de BOURHA, Autorité Contractante, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de BOURHA, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un (01) logement d'astreinte pour enseignants à l'Ecole Publique de PASSA dans la Commune de BOURHA, Département DU MAYO TSANAGA, Région de L'EXTREME NORD.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Travaux préparatoires | 6. Menuiserie Métallique et bois |
| 2. Terrassement | 7. Électricité |
| 3. Fondations | 8. Peinture |
| 4. Maçonnerie - Elévation | 9. Voiries et Réseaux Divers (VRD). |
| 5. Charpente – Couverture-plafond | |

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont subdivisés en lot unique ci-après définis :

N° Lot	Désignations	Commune	Montant TTC F CFA	Caution de soumission
Unique	Construction d'un (01) logement d'astreinte pour enseignants à l'Ecole Publique de PASSA dans la Commune de BOURHA	BOURHA	20 000 000	400 000 Fcfa

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération est de : **Vingt millions (20 000 000) FCFA TTC.**

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB, Exercice 2023.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès de la Commune de BOURHA, Service de la Passation des Marchés, Tél : 672 02 63 63, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de BOURHA, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de BOURHA, dès publication du présent avis.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans le Service de la Passation des Marchés, sise dans les locaux de la Commune au plus tard le **11/07/2023 à 10 heures** précises et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-BHA/CIPM-TBEC/2023
DU 15/06/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN (01) LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A
L'ECOLE PUBLIQUE DE PASSA DANS LA COMMUNE DE BOURHA,
DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME NORD.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de BOURHA, dans la salle des Actes de la Commune de BOURHA le **11/07/2023, à 11 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de BOURHA, en

présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administratived

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis Estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | |
|---|
| 1) La capacité financière de Dix millions deux cent cinquante mille (10 250 000) 01 Point |
| 2) Les références de l'Entreprise 02 Points |
| 3) Méthodologie d'exécution des travaux 03 Points |
| 4) L'expérience du personnel d'encadrement 03 Points |
| 5) Le matériel et les équipements essentiels 03 Points |
| 6) Compréhension du projet 05 Points |
| 7) Présentation des Offres 03 Points |

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours et d'un montant de **quatre cent mille (400 000) FCFA TTC**, représentant 2 % du coût prévisionnel ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

14- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **trois (03) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

15- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % de la note technique ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de BOURHA, Service de la Passation des Marchés, Tél : 672 02 63 63.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMAP/MT
- ✓ MAIRE/BOURHA ;
- ✓ PRÉSIDENT/CIPM/C-BHA ;
- ✓ AFFICHAGE ;

BOURHA, le 15 JUIN 2021

Le Maire de la Commune de BOURHA

